



**Division du 1<sup>er</sup> degré  
Bureau de la  
gestion collective  
des personnels**

Dossier suivi par  
Catherine Bouillet  
2<sup>ème</sup> Bureau

Implantation  
Cité administrative  
Bâtiment C  
3, rue Fleischhauer  
Colmar  
Téléphone  
03 89 24 81 29  
Fax  
03 89 24 81 36  
Mél.  
[i68d1@ac-strasbourg.fr](mailto:i68d1@ac-strasbourg.fr)

**Adresse postale**  
21, rue Henner  
B.P. 70548  
68021 Colmar cedex

La directrice des services départementaux  
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg  
*pour information*
- Monsieur le responsable du site IUFM de Colmar  
*pour communication aux maîtres formateurs  
rattachés à l'IUFM d'Alsace – Site de Colmar*
- Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale
- Mesdames et messieurs les directeurs  
pédagogiques des établissements spécialisés
- Mesdames et messieurs les  
directeurs adjoints de Segpa  
S/C de mme ou m. le Principal
- Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles  
élémentaires et préélémentaires  
*pour attribution et communication à leurs adjoints*

**Objet** : Appel à candidature pour l'inscription sur la liste annuelle de recueil de compétence aux fonctions de conseiller pédagogique au titre de l'année scolaire 2013-2014.

Afin de faciliter les opérations du mouvement sur les postes de conseillers pédagogiques, l'inscription sur une liste annuelle de recueil de compétence aux fonctions de conseiller pédagogique a été mise en place au niveau départemental depuis la rentrée 2009.

Cet appel s'adresse aux enseignants qui souhaiteraient exercer les fonctions de conseiller pédagogique à la rentrée 2013. Il ne concerne donc pas les enseignants titulaires du CAFIPEMF qui exercent actuellement sur un poste de conseiller pédagogique, qu'ils soient nommés à titre définitif ou à titre provisoire.

Sont autorisés à postuler à l'inscription sur cette liste de recueil de compétence les enseignants titulaires du CAFIPEMF, ceux qui sont inscrits pour la session en cours ainsi que tous ceux qui souhaitent devenir formateur.

L'inscription sur la liste de recueil de compétence permettra aux candidats de demander un poste de conseiller pédagogique lors du mouvement 2013.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature voudront bien compléter l'imprimé ci-joint et rédiger une lettre de motivation. La notice de candidature et la lettre devront parvenir directement à :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin  
Division du 1<sup>er</sup> degré  
Bureau de la gestion collective des personnels  
21, rue Henner - B.P. 70548  
68021 Colmar cedex

**pour le 13 novembre 2012, délai de rigueur.**

Une copie sera envoyée pour avis à l'IEN dont relève le candidat.

La commission d'entretien se réunira le 12 décembre 2012. Les candidats seront convoqués individuellement et auront connaissance de l'avis émis par la commission avant leur participation au mouvement.

P. la directrice académique et p.o  
l'inspecteur de l'éducation nationale  
adjoint à la directrice académique :

signé : Fernand Ehret